

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 748

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 25 de l'article 26 prévoit la majoration des droits sur les tabacs afin de compenser la perte de recettes pour l'État.

Le Gouvernement accepte de supprimer ces compensations.